ÉCONOMIE

« Laissez venir à nous les enfants étrangers »

Chronique. Quel serait l'effet d'un durcissement des conditions d'accès à la nationalité française pour les enfants nés en France ?

Par Thibault Gajdos (CNRS) • Publié le 09 décembre 2013 à 11h04 - Mis à jour le 12 décembre 2013 à 13h24

Un enfant né en France de parents étrangers et ayant résidé cinq années sur le territoire peut obtenir la nationalité française. L'UMP propose de réserver cette disposition aux enfants dont les parents sont en situation régulière.

Une telle mesure ne concernerait en fait que très peu de personnes. Sur les 125 000 personnes qui, en moyenne annuelle, ont obtenu la nationalité française au cours des cinq dernières années, 25 000 l'ont obtenue au titre de leur naissance en France.

Le nombre d'étrangers en situation irrégulière est de l'ordre de 10 % de la population étrangère résidant légalement en France : on peut donc estimer qu'environ 2 500 enfants par an seraient concernés par cette mesure, soit 2 % des personnes obtenant la nationalité française chaque année.

L'opposition a donc évidemment un objectif moins modeste : remettre en cause le principe même du droit du sol, en justifiant cet objectif par un souci de pragmatisme. Mais quel serait l'effet d'un durcissement des conditions d'accès à la nationalité française pour les enfants nés en France ?

EXEMPLE ALLEMAND

L'exemple de l'Allemagne est instructif. Notre voisine a en effet effectué le mouvement exactement inverse, passant au début du siècle d'un strict droit du sang à un droit du sol large. Depuis le 1er janvier 2000, tout enfant né en Allemagne et dont au moins un des parents réside en Allemagne depuis au moins huit ans acquiert automatiquement la nationalité allemande à sa naissance.

L'économiste Ciro Avitabile et ses collègues ont étudié les conséquences de cette réforme sur le comportement des familles étrangères en Allemagne (« Citizenship, Fertility and Parental Investment », à paraître dans l'*American Economic Journal*).

Ils ont mis en évidence, d'une part, que le taux de natalité des femmes immigrées a sensiblement baissé en dix ans, et, d'autre part, que l'écart entre le taux d'obésité des enfants nés de parents étrangers et celui des enfants nés de parents allemands a diminué significativement – le premier étant plus élevé que le second.

Cela s'explique notamment par le fait que les mères ont consacré davantage de temps à leurs enfants, moins nombreux, après la réforme. En d'autres termes, celle-ci a eu pour effet d'améliorer la santé et l'éducation des enfants d'immigrés.

ERREUR ÉCONOMIQUE

La théorie de l'économiste Gary Becker, Prix Nobel en 1992, permet de comprendre ces résultats. Son idée centrale est que les parents doivent arbitrer entre le nombre et la « qualité » (mesurée par l'éducation, l'état de santé, etc.) de leurs enfants. Un accroissement du potentiel (éducatif, de santé) des enfants a lui-même deux effets : une réduction du nombre de naissances et un accroissement de l'investissement des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Par ailleurs, les perspectives sociales et économiques sont très différentes selon que l'on possède ou non la nationalité du pays où on vit. Denis Fougère et Mirna Safi ont montré que, toutes choses égales par ailleurs, l'acquisition de la nationalité française augmente fortement les chances d'obtenir un emploi (« Naturalization and Employment of Immigrants in France », *International Journal of Manpower*, 2009).

En facilitant l'accès à la nationalité, on améliore les perspectives des enfants, ce qui modifie les comportements des parents, notamment en matière de natalité et d'éducation.

Une meilleure éducation et intégration des enfants étrangers profite donc à tous. Le pragmatisme devrait par conséquent pousser à faciliter l'accès à la nationalité française. Proposer de la restreindre n'est pas seulement une régression historique et morale. C'est aussi une erreur économique.

Thibault Gajdos (CNRS)